



BABY GYM
INSCRIPTION 2023/2024



Cette inscription est obligatoire avant de pratiquer une activité gymnique

Baby 2 ans le samedi de 9h00 à 9h45 avec la présence d'un seul parent

ADHERENTE

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES et REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

Nom : _____ Prénom: _____

Date de naissance : _____ Lieux de naissance : _____

Sexe : M F (entourer) Mail : _____

Adresse complète: _____

COORDONEES DU/DES RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) DE L'ENFANT: Parents - Père - Mère - Tuteur

Nom: _____ Prénom: _____ Téléphone: _____
et/ou

Nom: _____ Prénom: _____ Téléphone: _____

COTISATION ANNUELLE

La cotisation est réglée à l'inscription, elle est annuelle et correspond à la saison gymnique.

Le 1er enfant : 165 € - Le 2eme enfant 150 € - Le 3eme enfant et + 140€ (uniquement pour la section baby gym)

En espèce, en 1 seul versement : Reçu un montant de _____ le ____ / ____ / ____

En Coupon sport : Reçu un montant de Et complément :

Par chèque, en 3 versements max., à l'ordre de CDGM inscrire le nom de l'adhérent au dos du chèque si différent

Banque : _____ Chèque: _____ Montant : _____

Banque : _____ Chèque: _____ Montant : _____

Banque : _____ Chèque: _____ Montant : _____

PIECE OBLIGATOIRE A JOINDRE AU DOSSIER

Le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport

AUTORISATION ET OBLIGATION

Je soussigné(e) Représentant légal de l'enfant

..... Autorise ce dernier à pratiquer l'activité gymnique au sein du club CDGM .

J'autorise le club à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'urgence lors d'une séance d'entraînement

J'autorise l'association CDGM à laisser photographier ou filmer mon enfant lors de toutes activités ou manifestations organisées dans le cadre de la vie du club .

Je m'engage à respecter le Règlement intérieur de l'association (au dos de ce document); notamment le fait que la présence d'accompagnateur n'est pas autorisée dans les salles d'entraînement (excepté la baby 2ans)

Tenue: Pas de survêtement, Jupe short, Jupe de danse, Est autoirsé Leggings, Short de gym, Justaucorps

Montmorency le Signature

Règlement intérieur : nos 10 règles d'or

1° Affiliation : Le CDGM est affilié à la fédération française de gymnastique. De par son affiliation elle s'engage à se conformer aux attentes et au règlement de la FFG

2° Dossier d'inscription : Pour que l'inscription soit valide et votre enfant assuré, le dossier doit être rendu COMPLET dans les délais. Une fois le délai dépassé nous pouvons refuser l'accès aux entraînements. Une fois le dossier rendu l'enfant est adhérent du CDGM du 1er septembre au 31 Aout. Il s'engage donc, sous votre responsabilité, à respecter le règlement intérieur.

3° Tenue : Pour un bon déroulement des cours nous demandons à chaque enfant d'apporter une tenue adaptée à la gymnastique (Justaucorps / Short / legging / teeshirt manches courtes) et de **s'attacher les cheveux** correctement. De plus pour les gymnastes en section compétition il sera demandé d'acheter le justaucorps du club qu'il faudra apporter à chaque compétition par équipe

4° Matériel : Il est demandé de prendre grand soin du matériel acheté et mis à disposition. Dans l'optique des cours, participer à l'installation et au rangement de la salle. En cas de dégradation volontaire du matériel il sera demandé à la famille un dédommagement pécuniaire.

5° État d'esprit : Nous essayons de transmettre au travers de notre sport certaines valeurs. Le respect des autres enfants et des entraîneurs est primordial. Ainsi tout propos injurieux, anti-sportif, sexiste ou raciste se verra sanctionné, dans les cas les plus extrême par une exclusion définitive sans possibilité de remboursement.

6° Accompagnement à la salle : Il est fortement conseillé d'amener et de venir récupérer son enfant à la porte du vestiaire en respectant les horaires. Le CDGM n'est plus responsable en cas d'accident ou d'incident en dehors de la salle d'entraînement en dehors des horaires d'entraînement.

7° Compétition : Les gymnastes doivent suivre régulièrement les entraînements et être présentes à chaque manifestation où elles ont été inscrites, sous peine de perdre sa place dans la section compétition

8° Remboursement et responsabilité : Aucun remboursement ne peut être réclamé, sauf en cas de présentation d'un certificat médical contre indiquant la pratique de la gymnastique. Le remboursement se fera par rapport au nombre de trimestres manqués

9° fête du club : Au mois de juin il y aura un spectacle, il se peut que vous ayez des tenues à acheter. L'entrée sera de **2,00 euros** par adulte merci de prévenir vos familles. La date programmée pour la fete du club est le 29 juin 2024

10° Paiement : Nous déclinons également toute responsabilité en cas d'évènements extérieurs à motifs impérieux qui amèneraient à une fermeture de la salle (épidémies, incendies, inondations ...). Le CDGM ne pourra pas répondre favorablement à une demande de remboursement.

Détail de votre cotisation

	Part Fédération	Part CDGM	Total de la Cotisation
Licence 25,00€			
Assurance 8,96€			
Cotisation départ. 4,50€		123,19 €	165,00 €
Cotisation Régionale 2,50€			
Droit SACEM 0,85€			
Total	41,81 €	123,19 €	165,00 €

Lu(e) et Approuvé(e)

Le _____

Signature